

# “Des programmes du libre handicapent les futurs profs”

■ **Polémique : certains étudiants se privent d'autres supports de cours pour acheter les programmes.**

**D**epuis 2013 et 2014, les élèves du réseau libre apprennent de nouveaux programmes de cours en mathématiques et français. De nouveaux programmes que les futurs instituteurs (trices) des Hautes écoles du réseau libre doivent également s'approprier.

Chaque programme de cours – français et mathématiques – se présente sous la forme de quatre fascicules. *“Pour acheter le tout, l'étudiant doit déboursier environ 50 euros, informe ce professeur d'une Haute école. Mais il y a des étudiants qui font clairement le choix entre acheter le programme ou acheter des supports de cours (livres de méthodologie, etc.) que nous leur conseillons ou imposons. Souvent, ils préfèrent acheter le programme, ce que je comprends. Pourtant, dès qu'ils seront engagés, ils recevront les programmes puisque le pouvoir organisateur (PO) doit distribuer les programmes”.*

Avant l'instauration de ces nouveaux programmes, *“les programmes précédents représentaient un coût de 37 euros et étaient disponibles en PDF”.* Ce qui n'est plus le cas actuellement, au grand dam de certains étudiants. Si les Hautes écoles peuvent décider de prendre en charge elles-mêmes l'achat de quelques exemplaires des nouveaux programmes, *“cela représente un coût pour elles et handicape les étudiants puisqu'ils ne peuvent pas, dans ce cas, les ramener chez eux; ils doivent alors travailler le soir à la bibliothèque, reprend notre interlocuteur. Mais surtout, s'ils n'achètent pas les programmes, cela*

*leur pose problème pendant les stages puisqu'ils n'ont pas le support avec eux”.*

Un problème qui est loin d'être anodin puisqu'il touche entre 4 000 et 5 000 étudiants en formation initiale dans le réseau libre.

## Au prix coûtant

Du côté du Secrétariat général de l'enseignement catholique (Segec), on rappelle, avant tout, qu'*“il n'y a aucune obligation en terme de mise à disposition des programmes dans le domaine public”.* Par ailleurs, *“les Hautes écoles peuvent se procurer les programmes et les mettre à disposition de leurs étudiants”.* Et d'insister : *“Nous avons toujours eu le souci de pratiquer le prix le moins élevé possible. Ce sont des programmes qui sont vendus quasi au prix coûtant. Ainsi, chacun des huit fascicules compte environ 150 pages en quadrichromie et est relié, pour un montant de 6,50 euros. A titre comparatif, il faut déboursier, dans les universités, entre 5 et 15 euros pour un syllabus et de 30 à 40 euros pour un Code en Droit”.*

**“Nous avons toujours eu le souci de pratiquer le prix le moins élevé possible.”**

## SEGEC

Secrétariat général de l'enseignement catholique.

*Le Segec défend : “Ces programmes sont donc des documents de référence. En tant qu'ouvrages papier, ils ont leur cohérence, leur pertinence. L'idée d'un document mis comme ça à disposition sur Internet, le reproduire par photocopies sur des feuilles volantes, cela en ferait une diffusion anarchique. Pour nous, ce n'est pas une bonne idée. De plus, ce n'est pas sûr que ce sera moins cher”.*

Par contre, *“nous avons une réflexion en cours sur une mise en ligne, mais par le biais d'un Intranet, accessible aux utilisateurs concernés, les étudiants compris. Ce support numérique devra représenter une plus-value en terme d'interactivité. Papier et numérique ont chacun leur logique et devront être complémentaires”.*

**St. Bo.**